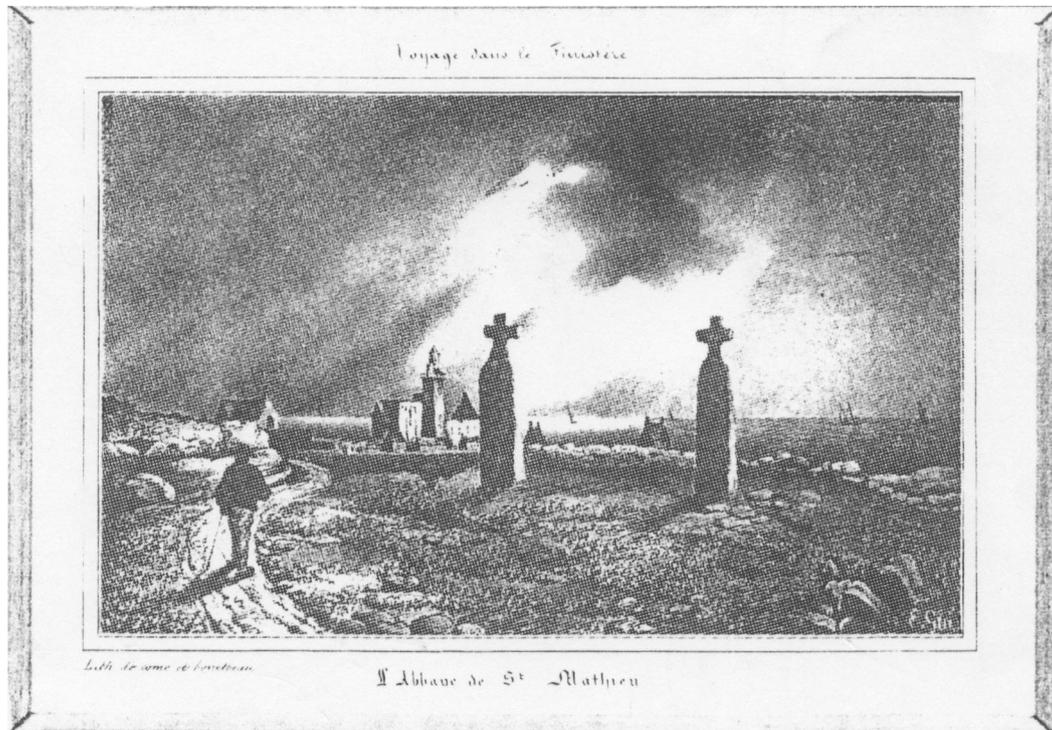


HISTOIRES ET CHOSES D'AUTREFOIS

A. PLOUGONVELIN

Chroniques parues dans le Bulletin Communal en 1991.



Lithographie extraite du Voyage dans le Finistère de Cambry. Edition d'Emile Souvestre 1835.

Fascicule 6

Y.CHEVILLOTTE

Petite chronique d'histoire locale

Recueil des articles parus dans le Bulletin Communal en 1991

- Un recteur de Plougonvelin (1703-1716), charitable et procédurier :
Olivier Le Bourhispage 1
- Fortunes de mer, ou les risques de la navigation.....page 4
- Le château de Bertheaume sous la Révolution (1789-1793).....page 6
- Consignes de l'autorité militaire en cas de débarquement anglais (1810)page 8
- Une chapelle disparue, la chapelle Saint-Paul.....page 10
- L'aire du Cosquer.....page 12
- Découverte d'une stèle gauloise à Bertheaume.....page 14
- Le " gibet des moines "page 15
- La batterie annexe du fort de Bertheaume.....page 17

Un recteur de Plougonvelin (1703-1716) charitable et procédurier : Olivier Le Bourhis.

" Le Roi étant informé qu'en l'année 1711, François Redon, habitant de la paroisse de Plougasnou en Bretagne, voulant éviter de tirer au sort pour la milice, et s'étant réfugié par cet effet chez le sieur Bourhis, recteur de la paroisse de Plougonvelin, le sieur de Quéménéur, lieutenant de la milice et quelques habitants du lieu de Milizac, après avoir obtenu du sieur Bouridal commissaire provincial de la guerre, la permission de l'arrêter comme fugitif, allèrent le prendre chez le recteur et l'amènèrent audit Bouridal, mais comme les rôles de ceux qui devaient marcher étaient arrêtés, il fut relâché."

Les habitants de Milizac espéraient ainsi éviter à l'un des leurs la conscription en kidnappant un remplaçant.

Cela se passait au temps de la grande paroisse de Plougonvelin qui englobait la trêve de Lochrist-Le Conquet. Le recteur d'alors était depuis le 28 juin 1703, Olivier Le Bourhis ; le presbytère était à Lochrist, au centre de la paroisse ; il devait y mourir le 6 août 1716 et être inhumé le lendemain dans l'église tréviale

Le déserteur était François Redon " un grand jeune garçon", originaire de Plougasnou. Il se réfugia chez le recteur à Lochrist, qui l'employa en qualité de valet. Peut-être se connaissaient-ils, car avant d'obtenir la cure de Plougonvelin, Olivier Le Bourhis desservait la petite paroisse de Pluzunet, comme Plougasnou à l'époque, dépendant de l'évêché de Tréguier.

Il y avait également moins de risques à se réfugier à Lochrist, car le recrutement et l'administration militaire étaient différents : Plougonvelin et sa trêve étaient " exempts de fournir des hommes à la milice parce qu'il y avait des capitaineries établies pour la garde des côtes de la mer". Ce choix de lieu d'asile ne fut pas heureux.

Le recteur mécontent que l'on ait molesté son domestique se fâche et saisit les juges de la sénéchaussée de Brest et obtint l'inculpation du sieur de Quéménéur devant cette juridiction.

L'intendant de la province, par un décision du 28 août 1711 défend aux juges de Brest de continuer la procédure. Le recteur s'obstine et porte en appel l'affaire au parlement de Rennes qui se déclare compétent.

Le Roi, saisi, ordonne par arrêt du Conseil d'état, en date du 16 octobre 1711, que les parties devaient se pourvoir devant l'intendant, le sieur Ferrant, que la procédure engagée était nulle" attendu qu'il s'agissait d'un fait de milice dont la compétence n'appartient nullement aux juges ordinaires, mais seulement aux intendants..."

En conséquence" duquel arrêt et sur les requêtes respectives des parties, le dit sieur Ferrand, par son ordonnance du 22 mai 1712, a débouté les dits Bourhis et Redon de leurs plaintes et demandes et les condamne solidairement à 220 livres de dépens envers le sieur de Quéménéur", le lieutenant de la milice.

Mais l'histoire n'est pas finie, car le Roi ordonna en 1712" que les soldats de la milice levés en 1711 et qui avaient désertés, seraient remplacés par les paroisses qui les avaient fournis" et l'intendant, fort de cette décision" ordonne à la paroisse de Milizac de remplacer un des trois soldats qui avaient déserté."

Le marguillier, l'équivalent en quelque sorte du maire, de Milizac, un certain Lorient, demande et obtint de l'intendant, par ordonnance du 8 mars 1712 l'autorisation de récupérer Redon au presbytère de Lochrist, évitant ainsi la conscription à l'un de ses paroissiens.

Cela ne devait pas traîner le dimanche 13 mars deux archers de la marine (gendarmes maritimes) se présentèrent au presbytère, au début de l'après midi et ne trouvèrent personne. Le recteur, présent, répondit que Redon n'était plus à son service et être dans l'impossibilité de le pouvoir remettre entre leur mains, ne sachant où il s'était retiré, après avoir passé l'année

à son service: un pieux mensonge pour sauver un pauvre fugitif, comme la suite de l'enquête le montrera.

A la requête de Guillaume Lorient, le marguillier de Milizac, une information est ouverte contre le recteur Le Bourhis, et 4 témoins convoqués et entendus à Brest par Jean Bachelier de Bouridal, conseiller du Roi, le 13 avril 1712.

Ce sont: le syndic du Conquet Yves Mareau, un notaire, Charles Salaün, le vicaire de Lochrist Jean Bizien et le cabaretier du coin Jean Daniel tenant taverne à Lochrist" où pend pour enseigne, la tasse noire".

Il y a plusieurs pages de procès-verbal d'interrogatoires, et des 4 dépositions il résulte:

François Redon avait été embauché pendant le carême de l'année 1711, comme valet; son prédécesseur avait été" renvoyé le lendemain du mercredi des cendres pour s'être enivré d'eau-de-vie dans un bris(naufrage) arrivé à Porsliogan, proche Lochrist."

Il était également de notoriété publique que " François Redon avait déserté de la paroisse de Plougasnou, évêché de Tréguier, dans la crainte de tirer au sort, et qu'il avait été envoyé au dit recteur pour l'éviter".

Il était bien présent le jour de l'arrestation manquée: on l'avait vu aider le recteur à descendre de cheval au retour de Plougonvelin où il avait été chanter la grand'messe, chercher du vin au cabaret, avec une bouteille, pour le repas de son maître, conduire plus tard le cheval au champ, et c'est au retour qu'il rencontre Gabriel Le Moign, domestique à la ferme du Prédic et qu'il apprit de lui que 2 archers le recherchaient.

Sans tarder, le 27 avril suivant l'intendant Ferrand rendit une ordonnance" portant que, dans 24 heures, le recteur Le Bourhis remettait ledit Redon dans les prisons de Brest pour servir à la décharge de la paroisse de Milizac sinon qu'il y serait contraint par établissement de garnison, par saisie de son temporel"....

" En effet ladite garnison a été établi et le montant des frais réglé par ordonnance de sieur Ferrand du 29 mai 1712 à 77 livres".

Le recteur, incorrigible fait appel de toutes ces ordonnances au Conseil privé, prétendant" que Redon n'avait jamais été accusé de désertion et que la déclaration par lui faite qu'il n'était plus à son service devait arrêter toutes poursuites contre lui".

Le Conseil privé instruit l'affaire et demande pour statuer que toute la procédure lui soit apportée .

Cette histoire interminable trouve son épilogue dans une décision royale du 23 décembre 1713, prise à Versailles où le Roi, désavouant le Conseil privé, puisqu'il s'agit d'une levée de milice, domaine réservé nullement de la compétence des juges ordinaires, décide souverainement que les ordonnances de l'intendant Ferrand seront exécutées et défend à toute juridiction de se saisir de l'affaire et de faire poursuite à peine de nullité et amende.

(Extrait du registre du Conseil d'état du Roi- Archives d'Ille et Vilaine C. 1140.)

Fortunes de mer, ou les risques de la navigation.

" Comment peut-on parler de navigation? Guerre, commerce et piraterie sont une et même chose. "

Goethe, dans Faust.

Les quatre histoires maritimes suivantes n'ont aucun lien entre elles, ni unité d'époque, ni unité d'action, autre que les victimes des deux premiers drames ont été enterrées à Saint-Mathieu, dépendant actuellement de la commune, et que les héros des deux derniers se disaient originaires du Conquet, avant la Révolution, trêve de Plougouvelin.

Richelieu avait déclaré, en 1635, la guerre à l'Espagne qui, à l'époque, occupait les Flandres; c'est d'Ostende, port important de négoce et de constructions navales que partaient les corsaires " Ostendois "écumer nos côtes.

En 1651 et 1656, la guerre durait toujours et ne devait se terminer qu'en 1659 par la " Paix des Pyrénées ".

Les vicaires perpétuels (c'était le titre des recteurs de la paroisse de Saint-Mathieu jusqu'à 1731) rédigeaient les actes de décès circonstanciés de 3 victimes de ce conflit.

1651- " Yvon Le Goaraguer, marchand d'Audierne, estant dans son vaisseau chargé de vin, et ayant posé l'ancre proche du port de Caméret fut prins par un Ostendois et resseut un coup de canon dans la cuisse duquel il mourut. Son corps fut apporté à terre et enterré en l'église paroissiale de Saint-Mathieu le jour de Saint-Benoît, 21^{ème} de mars 1651."

Hamon Grall, vicaire.

1656- " Le samedi 11 septembre 1656, une frégate de Conquerneau, appartenant à Monsieur de Chalain, président au Parlement de Bretagne, armée de 5 pièces de canon et de 48 hommes, fut attaquée par deux frégates d'Ostende devant l'abbaye de Saint- Mathieu et se défendit courageusement, tant à coups de canon qu'à coups de mousquets, mais voyant que la partie n'était point égale, elle vint debout à terre auprès du dit Saint-Mathieu sans aucun mal fors le porte-enseigne qui fut tué d'un coup de canon qu'il resseut aux reins.

Il estoit frère du sieur Monlouis, lieutenant de Conquerneau. Un jeune garçon, âgé de 13 à 14 ans y fust aussi tué d'un coup de mousquet à la tête. Le même jour, ils furent tous deux enterrés honorablement dans l'église de Saint- Mathieu. "

Laridon, vicaire.

1617-1618- Un renégat, Marin Legot (probablement Martin Le Goff), originaire du Conquet.

Bartholomé Bennassar, professeur à l'université de Toulouse a écrit un ouvrage " Les Chrétiens d'Allah ", l'histoire extraordinaire des renégats au XVIe et XVIIe siècle. Pour faire son livre cet historien a dépouillé les archives de l'Inquisition espagnole et a bien voulu m'envoyer la fiche concernant Marin Legot, originaire du Conquet.

Certains sont passés à l'Islam de leur plein gré attirés par une société sans noblesse, sans clergé, où il était permis d'aimer quatre femmes à la fois, une religion sans dogmes promettant le paradis à tous les croyants, d'autres par la coercition. Ce fut le cas de notre marin capturé par les pirates barbaresques. " Legot connut un séjour court, mais intense en Islam. Marin, il fut pris alors qu'il montait un navire breton qui allait vendre du blé à Lisbonne, en 1617 ou 1618. Il déclara aux Inquisiteurs de Séville qu'il avait renié en raison des mauvais traitements qui lui avaient été infligés par le capitaine du bateau barbaresque, de sorte qu'il avait renié et avait été circoncis à bord, dés avant l'arrivée à Alger. C'est possible parce que nous sommes à l'apogée de la course et les " rais "(capitaines) cherchent à se procurer le maximum d'hommes de mer, ce qui était le cas de Legot, marin de 26 ans. Legot

ne passa que quinze jours à Alger et repartit sur le même navire, comme corsaire pour aller razzier l'île de Lanzarote, aux Canaries.

L'Armada espagnole intercepta les corsaires dans le détroit de Gibraltar, au retour ; Legot fut repris par les chrétiens et déféré devant le tribunal de Séville qui accepta sa déposition et, cas exceptionnel dans de telles circonstances, lui donna l'absolution et le libéra."

1733- Un pilote de négrier originaire du Conquet.

Un certificat de vie, de Timeur Daniel, qui est en même temps une longue histoire

Etienne Moreau, lieutenant sur les navires marchands, et François Roux, matelot, tous les deux originaires de l'évêché de Nantes, présents à Brest pour s'embarquer sur les vaisseaux du Roi, en partance, avec l'autorisation de leur commandant, " certifient et attestent " devant notaires le récit suivant:

En 1727, nos deux marins naviguaient le premier en qualité de second pilote, le second de matelot, sur un vaisseau de la Compagnie royale des Indes, Le Fier, brigantine de 75 tonneaux, armé à Lorient, en route vers la côte d'Afrique.

Pendant la traversée, leur bateau rencontra un concurrent armé de 10 canons appartenant au sieur Raisin, de Cayenne et l'arraisonnèrent au mois de décembre 1728, à Portudal, port d'Afrique appartenant à la Compagnie. Le bateau était un négrier faisant la traite au préjudice de la Compagnie qui en avait le monopole.

C'est pourquoi la prise fut conduite à l'île de Gorée, sous le fort Saint-Louis, puis à Joal " éloigné d'environ 25 lieues de Gorée afin d'empêcher le dit bateau de faire la traite sur la côte de la Compagnie."

Faisant partie de l'équipage de prise et de surveillance, Etienne Moreau et François Roux " ont connu, au même mois de décembre 1728, le sieur Timeur Daniel, qui était pilote dudit bateau pour avoir conversé, bu et mangé avec lui à bord, et lorsqu'ils quittèrent ledit bateau ledit Timeur Daniel leur

éclara qu'il était du Conquet en Bretagne.".....

Suivent les signatures de François Moreau, François Roux ne sait signer, des notaires royaux du siège de Brest, Le Run et André.

Le 24 juillet 1733. ,

(Archives du Finistère, 4 E 20/6)

Le château de Bertheaume sous la Révolution. (1789-1793)

Le château de Bertheaume, désarmé en juin 1783, date à laquelle se termina la guerre d'Indépendance américaine, par la Paix de Paris, à l'époque "contenait des logements d'officiers, des casernes, des magasins, une poudrière, et en outre il y a un logement de gardien, en dehors, du côté de la terre ferme", sur l'îlot. Il y était également aménagé pour recueillir l'eau de pluie, une citerne enterrée, retrouvée lors des derniers travaux d'aménagement.

Une inspection générale du 19 novembre 1791 des batteries e la côte situées au nord de Brest, que l'on réactivait, signale que le fort abandonné depuis 8 ans est dans un état passable : il y a cependant des carreaux cassés et des crépissages à faire .

Le gardien du fort "qui est aussi chargé du magasin des Longs-Sablons (Trez-Hir), a dix enfants et une femme malade toute la famille est dans la plus grande misère".

Il ouvre les magasins aux membres de l'inspection, qui dénombrent : " 6 pièces de 24 en fer sur affûts marins, pièces de 12 en fer sur affûts marins, 2 mortiers de fer, des affûts de rechange et des écouvillons...". L'air salin a rongé l'âme des canons et les boulets, ce qui rend le tir imprécis et dangereux.

Les munitions sont à essayer car en magasin depuis 14 ans "850 gargousses de papier, de la mèche à canon, 2574 cartouches d'infanterie,74 barils de poudre de 200 livres chacun...".

Les membres de la Commission, qui avaient dû escalader à marée basse le rocher observent "qu'il y aurait lieu de rétablir le pont de cordes qui est dans les magasins". L'ancien pont ne s'y trouvait plus, car nous apprend un autre document, le pont de cordes avait été vendu au profit du Roi, à la fin e la dernière guerre" vers 1783. Il avait coûté, en 1778, 3971 livres !

Les auteurs de l'époque, Cambry, Ogée, font mention d'un curieux système de communication entre le château et la terre, une sorte de téléphérique, installé entre 1791 et 1793.Voici la description dithyrambique qu'en fait La Vallée, ex-marquis de Boisrobert dans la relation de son voyage dans le Finistère en 1793-1794.

"Sans doute, ce n'est pas l'absence de génie qui rend les français inhabiles aux découvertes. Quand on voit... le fort Bertheaume, séparé des humains autant par l'art que par la nature, et que, par une mécanique ingénieuse, on est parvenu à renouer la chaîne des communications sociales au moyen d'une espèce de pont volant, suspendue par des poulies à un câble, et que le jeu d'un cylindre fait voyager dans l'air au dessus des précipices où se brisent les flots de l'océan, on est fondé de dire, rien n'est étranger, rien n'est impossible à ce peuple".

Ce chaland fut, plus tard, remplacé par un pont suspendu de cordes, à tablier de planches.

On peut toujours voir les 6 points d'attache, 6 canons fichés en terre dans un massif de maçonnerie, 3 du côté île,3 du côté terre, sur l'îlot.

La menace anglaise se précisant, le fort de Bertheaume est inspecté de nouveau le 22 mai 1793 par une Commission qui se félicite que "la communication est rétablie, les câbles du côté du large ont besoin d'être raidis afin de redresser le pont qui donne la bande par ce côté".

L'armement est en place : sur la plate-forme supérieure 6 pièces de 24 et 2 mortiers de 12 ; "on a construit un fourneau à boulets rouges (pour incendier la flotte ennemie), pour le service de cette batterie qui est entièrement achevé, mais il manque encore la terre glaise nécessaire pour ce genre de service".

La Commission ne peut s'empêcher de rendre compte du mécontentement qu'elle a manifesté sur le mauvais état dans lequel sont presque tous les affûts, "tant sur cette batterie

que celle de 4 pièces de 12 qui se trouve en contrebas" vers le N.E. Ils sont incapables de tirer. "D'après cet état de délabrement, la Commission ne peut s'empêcher de demander à quoi pourraient servir les officiers entretenus sur le fort et tous les hommes payés par l'Etat pour la défense de ce poste qui peut être considéré comme la clef de la rade de Brest".

"Sur les 80 hommes demandés à la commune de Plougonvelin pour l'armement de ce fort, il n'y a encore que 42 présents, mais comme il s'y trouve 41 cantonniers de la marine et que le mauvais état des affûts ne permet pas de manœuvrer toutes les pièces, cette quantité d'hommes est suffisante pour le service actuel des batteries de ce fort..."

Enfin, "la Commission a vu avec plaisir que tout ce qui concerne la fortification était en bon état, et que l'on s'occupait de la construction d'un nouveau mur de parapet pour mettre à l'abri de tout danger la communication qui conduit à la batterie".

En 1793, le commandant du fort est Garbilia, lieutenant au 8^{ème} régiment d'artillerie. Il a de grosses difficultés avec ses hommes, qui désertent bien facilement. Il envoie rapports sur rapports à l'autorité supérieure.

Le 21 juin 1793 les garde-côtes du fort de Bertheaume, et de la batterie des Longs-Sablons (Trez-Hir) menacent de quitter le service à la fin du mois s'ils ne sont pas payés.

Le 3 juillet nouvelle lettre du commandant qui précise que chaque soldat perçoit une solde de 15 sols par jour, 24 onces de pain (734 grammes), 8 onces de viande (245 grammes), et trois quarts de bouteille de vin en plus de leur solde. La viande est fournie à titre remboursable et une retenue de 15 deniers est faite sur le paiement de la solde. Devant le mécontentement de ses hommes, Garbilia demande que la viande soit fournie gratuitement comme c'est l'habitude sur les vaisseaux.

Le commandant Garbilia est un officier libéral et courageux à une époque où le franc-parler était dangereux. Il termine ainsi un de ses rapports : "tout homme est libre de manifester son opinion, c'est la mienne. Cela ne mérite ni récompense, ni punition. Je signe hardiment."

Sources : Archives municipales de Brest, fonds Langeron.
Archives départementales du Finistère 21 L 98.

Consignes de l'autorité militaire en cas de débarquement anglais (1810).

L'année 1810 marque l'apogée de la puissance de Napoléon. Les troupes françaises, partout victorieuses, ont conquis le " Grand Empire," mais sur le front de mer la situation est désastreuse. La flotte de l'amiral Brueys a été anéantie à Aboukir en 1798, les escadres franco-espagnoles de l'amiral de Villeneuve détruites à Trafalgar en 1805.

La flotte anglaise croise, impunément et librement aux larges de nos côtes et l'on craint un débarquement inopiné.

Le chef de bataillon Connard, commandant la côte nord envoie le 2 juin 1810 à Perrot , Maire de Plougonvelin , le détail des mesures à prendre en cas de débarquement ennemi, avec les précautions d'usage pour ne point alarmer la population.

"Afin de nous mettre à même de repousser l'ennemi en cas de débarquement de sa part, j'ai l'honneur de vous prévenir que les ordres sont aussitôt qu'un commandant de batterie aura la certitude d'un débarquement, il fera tirer trois coups de canon afin de donner l'alarme, non seulement aux batteries voisines, mais aux habitants des communes riveraines et aussitôt les maires des dites communes doivent faire sonner l'alarme pour prévenir leurs braves habitants.

En conséquence je pense qu'il est de notre devoir de faire faire une publication, qui annonce à vos habitants, que quoique qu'il n'y ait aucune espèce d'apparence de danger, il est prudent de prendre des mesures de précaution nécessaires à la conservation de leur propriété, en empêchant les progrès de l'ennemi en cas d'invasion de sa part : pour remplir ce but, il faut que tout habitant en état de porter les armes, connaisse le point de réunion pour s'y rendre de suite en cas d'alarme.

Le point de réunion de vos hommes en état de porter les armes, conformément à votre état, ainsi que ceux armés de haches, serait devant l'église de votre paroisse pour être à même au premier ordre de se porter de suite au point que je leur indiquerai ; celui pour les voitures sera un quart à la batterie Augereau (Creac'hmeur), un quart à la Redoute (batterie du Trez-Hir), et l'autre moitié à Plougonvelin. De ces voitures, les unes seront destinées à porter les munitions partout où elles seront nécessaires, les autres à porter les vivres de la troupe ou tout autre chose.

Moitié des chevaux de trait viendraient au Conquet à la disposition du commandant et l'autre moitié resterait à Plougonvelin, à la disposition du commandant du Fort.

Je prierais Monsieur le Maire de faire désigner pour guides à cheval, qui se rendraient aussitôt l'alarme chez le commandant de la batterie Augereau, deux hommes sûrs et de confiance pour porter les ordres et aussi deux guides à pied, qui connaissent bien les chemins, pour pouvoir conduire la troupe soit de jour, soit de nuit.

En cas que l'ennemi soit en force, prévenez les vieillards, femmes et enfants, qu'ils auraient à se retirer dans l'intérieur avec leurs bestiaux.

Je prie, Monsieur le Maire, de prévenir vos braves habitants que ceci n'est autre chose que mesure de sûreté."

(Archives du Finistère, 2 0, affaires communales, Plougonvelin).

En dévotion à Saint Paul-Aurélien, premier évêque de Léon dont on célèbre le 1500^{ème} anniversaire.

Une chapelle disparue, la chapelle Saint Paul.

La plus ancienne mention écrite de la présence d'une chapelle, à Tybaol, est de 1507, mais ce lieu de culte existait vraisemblablement depuis longtemps. Elle était consacrée à "Monsieur Saint Paul".

Saint Paul-Aurélien, de l'illustre famille gallo-romaine des Aurelianus, débarqua au VI^{ème} siècle, à Ouessant, venant du pays de Galles. Il venait évangéliser le pays, et avec ses compagnons fonda des monastères à Ouessant, aux Lampaul Plouarzel et Ploudalmezeau, puis à l'île de Batz, d'où il partit à la conquête du Léon dont il fut le premier évêque.

La route qui passe actuellement devant Tybaol est fort ancienne, peut-être une ancienne voie romaine. Traversant le Léon en diagonale, de Saint-Pol-de-Léon à Saint-Mathieu, on l'appelle la "Transléonarde"..

Saint Paul, au cours de ses pérégrinations, dut souvent l'emprunter et c'est en mémoire de son passage que le village s'appelle Tybaol, la maison de Paul et que fut édifiée une chapelle à cet endroit qui lui fut dédiée. Elle devait être rebâtie en 1563 grâce à la générosité de Jean de Kerlech, seigneur du Plessis-Quinquis.

Un acte sur parchemin, dressé par Alain Tremén notaire, le 20 janvier 1563, atteste que Jean de Kerlech est présent à la consécration d'une chapelle qu'il a fondée et dotée de revenus, avec un cimetière également consacré, "qu'il a juré et fait serment devant tout le monde de doter l'église de Saint Paul et le cimetière de cette église de telle sorte qu'il ne soit nécessaire ni à l'évêque, ni au recteur de la paroisse, de gouverner, et doter cette église...."

Une assurance pour le fondateur d'avoir des prières pour le repos de son âme et de celle de sa famille.

L'évêque appelé par le recteur de la paroisse François le Veyer est "Odon de Kervalan, d'Irlande, en tant qu'évêque de Clochare, par la grâce et la bienveillance apostolique "ce qui fait sourire quand on connaît la curieuse personnalité de cet évêque, plus ou moins en rupture de ban avec Rome.

Odon de Kervalan, un nom pourtant bien breton, s'appelait en réalité Aodon O'Ceathallain, d'après l'orthographe la plus usitée et avait été nommé évêque de Clogher (Clochare à la bretonne) en Irlande, par le Pape en juillet 1535.

Le moment était mal choisi car c'était l'année où le roi d'Angleterre Henri VIII rompt avec l'église catholique et devient chef de l'église d'Angleterre.

Odon rendit en 1542 ses bulles de nomination au représentant du roi et continua d'exercer les fonctions épiscopales en vertu d'une confirmation royale. Il serait donc devenu anglican, ce dont il se défendit toujours. C'est du moins ce que Rome comprit de cette situation équivoque, en déposant Odon, et en nommant sur le siège épiscopal, un autre évêque Raymond Mac-Mahon. Il y eut alors deux séries d'évêques, les uns protestants ou du moins nommés et confirmés par le roi, les autres catholiques, désignés par le Pape.

Pourquoi avoir fait venir ce prélat pas très catholique; la réponse est surprenante, l'évêque de Léon Roland de Chavigné n'était pas prêtre et ne pouvait donc consacrer une chapelle. Il se contentait de toucher les revenus considérables du siège épiscopal.

Son frère aîné Louis de Chavigné meurt sans enfant, Roland, pour assurer une descendance à la famille, se dévoue, peut-être pas fortune faite, mais ayant accumulé de confortables économies, résilie son évêché, et convola en justes noces avec une riche héritière Française Lesné. On peut suspecter qu'il se laissa gagner par l'hérésie protestante car la famille Lesné était composée de farouches huguenots.

De la fin du XVI^{ème} et pendant le XVII^{ème} siècle la chapelle a une activité importante en raison de sa position excentrée, à une époque où l'on se déplaçait à pied, dans

des chemins qui, l'hiver étaient souvent des fondrières. La distance de la chapelle Saint Paul à l'église paroissiale de Plougonvelin est, en ligne droite, de 4,4 km.

Le village de Tybaol était important, il y avait même une taverne. Les livres paroissiaux font état de nombreux baptêmes, mariages et enterrements. Il y exerçait une sage-femme, Isabelle Lulzac qui était une véritable calamité, une vraie faiseuse d'anges. Le dépouillement des registres de baptêmes fait état de 17 enfants décédés et ondoyés par Isabelle!

La chapelle possédait un clocher car au baptême de la petite Marie Colleau en 1598, le vicaire Jean Measgoff note qu'après la cérémonie on sonna les cloches.

En 1646, le 12 novembre, un grand mariage entre nobles du coin : noble Michel Kerneatous, seigneur de Berbouguis et demoiselle Marie Kerranou, dame de Gouletquear sont mariés par le vicaire de la paroisse, Olivier Cleirec.

A partir de 1698 la chapelle n'a plus d'activité paroissiale : c'est le déclin et la disparition. Les Kerlech, fondateurs de la chapelle se sont éteints.

En 1725 le manoir du Plessis-Quinquis, abandonné par ses propriétaires, est dit ruiné. Le délabrement de la seigneurie explique la disparition de la chapelle Saint Paul qui ne doit pas être en meilleur état que l'habitation de la famille fondatrice.

En 1841 est établi le cadastre de Plougonvelin, on peut y voir encore l'enclos du cimetière "Ar Verret" avec un calvaire représenté, aujourd'hui disparu.

Actuellement il ne reste, utilisée comme étable, que la maison du chapelain, appelée encore le presbytère, à Tybraz. (le nom de Tybraz, la grande maison est récent et donné en raison de l'importance relative de l'habitation du desservant).

Cette petite chronique est le résumé du fascicule n°5 : Histoire et Choses d'autrefois à Plougonvelin.

L'Aire du Cosquer

Quand on part du Trez-Hir, par le chemin piétonnier, vers l'est, après avoir passé devant une grève de galets, Pors-Ky, on arrive à une aire dégagée, au-dessus de hautes falaises à pic : c'est le Cosquer. Ce nom est récent et correspond à un petit village situé un peu plus au nord. Les anciennes personnes nommaient l'endroit Aod-Doun, le rivage profond. En breton le mot Aod désigne pour les marins la terre, pour les terriens la mer. La vue dégagée est magnifique.

On y a dressé, face au large, une stèle de granité de l'Aber-Ildut, inaugurée le 11 novembre 1971, à la mémoire des "Combattants du Canton de Saint-Renan, août-septembre 44".

L'adjoint aux travaux de la commune s'est employé à enrichir cet espace de deux curiosités : la remise en place d'une pierre curieuse et la mise en valeur d'un davier servant à hisser le goémon.

Dans le Bulletin Municipal d'avril 1990, il vous a été raconté qu'il y a une vingtaine d'année, existait, mi-enterré, posé de chant, un socle de croix rectangulaire, privé de son fût, percé en son milieu d'un trou carré.

La pierre disparue, puis retrouvée a été remise à une place voisine de son endroit primitif, dans sa position ancienne pour la grande curiosité des passants.

Elle est gravée de part et d'autre du trou central de deux croix, comme si on avait voulu exorciser une pierre païenne. Dans cette hypothèse la carrière serait Meslia, le champ de la pierre, toponyme indiquant presque toujours la présence d'un monument mégalithique, aujourd'hui détruit.

Lorsqu'on dressa le monument aux morts, le bulldozer aplanit le terrain, détruisant une structure originale : des tranchées orientées nord-sud, formant un chemin creux pour le

Découverte d'une stèle gauloise à Bertheaume

Récemment au cours de leurs travaux, les démineurs ont exhumé, profondément enterrée, une stèle basse de l'âge de fer, à Bertheaume, à proximité des baraquements. C'est comme sa jumelle exposée sur la pelouse de l'aire de repos du Pradigou, un gros galet taillé de sorte que l'une de ses moitiés représente une demi-sphère à peu près parfaite, avec à son sommet une cupule. Les bourrelets latéraux délimitent l'embase brute enterrée.

Cette trouvaille archéologique serait d'un agréable effet sur la pelouse du jardinet devant la mairie, rappelant que Plougonvelin ne date pas d'hier.

Cette découverte est intéressante car elle illustre la continuité des différents époques d'habitat du site de Bertheaume : un gisement de débris de silex du mésolithique, des tombes de l'âge du bronze et enfin une occupation gauloise.

Le "Gibet des moines"

Tout le monde connaît, à la pointe Saint-Mathieu, à droite de la route qui mène à l'abbaye en ruines, ce que les guides appellent le "gibet des moines", deux croix jumelles du XIII^{ème} siècle (?) montées sur des stèles à cupules de l'âge du fer.

Michel de Mauny, dans "Le Pays de Léon" a judicieusement noté que ces croix n'ont rien de commun avec les gibets anciens faits de grandes colonnes équipées de poutres telles qu'elles subsistent à Saint-Vougay, au château de Kerjean. Il fallait plus de hauteur et plus d'espace pour dresser les "fourches patibulaires", qu'il n'y en a sous les deux croix de Plougonvelin.

De fait, le nom de "gibet des moines" est récent. F. Brousmiche, dans le "Voyage dans le Finistère en 1828, 1828 et 1830", n'en parle guère. Mais, comme il ne mentionne pas les croix elles-mêmes, on peut objecter que ici, l'argument du silence n'est pas suffisant pour conclure. Vers la même époque, les géomètres du cadastre, en 1841, nomment le champ E 907, "Parc an diou Groas", et "Tachen an diou Groas" les parcelles E 52 à 56. Deux siècles plus tôt, même constatation d'après un aveu conservé aux Archives départementales de la Loire-Atlantique (B 823), du 6 mai 1671, où Louis de Menou, abbé de Saint-Mathieu, consigne les possessions de l'abbaye. Après les dépendances du vieux moulin de "Goasel", vient le "Parc Secrétaire" situé entre les deux grandes croix et la Croix neuve", désignations qui paraissent sans équivoque. A joutons que la carte au 1/10000 de 1910 marque les croix sans les nommer. Or, les gens du cru disent encore "an diou groas", les deux Croix, tout simplement.

Tout cela néanmoins ne suffirait pas pour se prononcer définitivement. Car les moines avaient le droit de haute, moyenne et basse justice dans l'étendue de leurs fiefs, un droit qui leur conférait celui de dresser un gibet. Pour y voir clair, il faut revenir au document de 1671 cité plus haut. Après les "deux grandes croix", il évoque un lieu-dit placé à une distance assez respectable pour qu'il n'y ait guère de confusion possible. L'aveu connaît en fait un "Creach an Justice" dans un passage qu'il faut citer car il désigne d'autres lieux-dits dont les noms demeurent transparents après trois siècles :

" Item en ladite paroisse de Plougonvelin au terroir de "Godines" près le village de "Saint-Merzin" (Marzin), une maison et convenant appelé le convenant de Godines appartenant ausdits Cloistriens (moines) situé sur le bord de la mer entre Saint-Mathieu et Bertheaume, avec ses aires, jardins, courtils, parcs, terres, issues, franchises et servitudes, avec la montagne ou franchise appelée creach an justice dépendant de ladite maison de Godines, avec droit de champart sur icelle montagne en ce qu'il n'en est pas en propre ausdits Cloistriens. Ladite montagne tenant vers l'Orient au ruisseau qui descend de Godines au port Saint-Merzin, du midy à la mer qui conduit à Brest (le goulet), du couchant au moulin et franchise

du "Vaesré", du septentrion au deux parcs dits "Potern" à une pièce de terre appartenant à Marie Jaffredeau..."

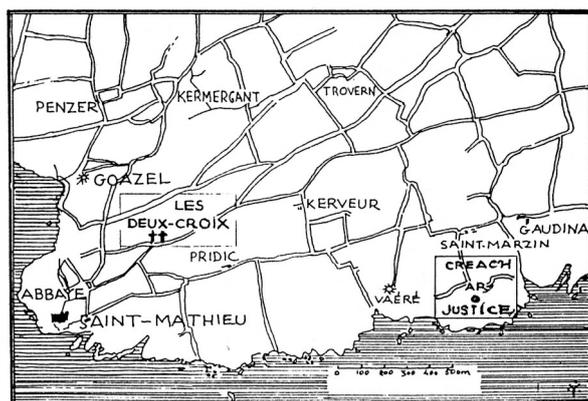
"Godines" ou "Gaudines" joint, en vieux français, selon Bernard Tanguy, l'acception de "fille de joie" à celles de "feuillée, bocage, bois". Dérivé du germanique "Wald" "bois", il donne en français "gaud", fréquemment attesté en toponymie. Pour le sens, on choisira..., selon le bon plaisir.

"Creach an Justice", "la colline de la justice", est une justice parmi tant d'autres. Ailleurs, comme près de la Croix rouge à la sortie de Morlaix, le cadastre choisit le nom de fourches patibulaires. C'est la même chose. Le vrai Gibet des moines serait donc "Creach an Justice".

Mais une question demeure. Pourquoi "Creach an justice" n'est-il pas sur le grand chemin qui va de la pointe Saint-Mathieu à Saint-Pol-de-Léon, la fameuse "transléonarde" antique ? Sa situation discrète serait-elle redevable à une réticence compréhensible pour un gibet proche de la porte d'une abbaye ? Réponse morale qui n'a sans doute aucun sens, car il n'y a pas, dans ces parages, que des chemins terrestres. Il y a la route de la mer. "Creach an Justice" se dresse face au Goulet, à l'entrée de la rade de Brest. Ces fourches patibulaires auraient alors pour fonction d'adresser leur message de crainte salutaire aux gens de mer étrangers abordant le pays, plus qu'aux paysans, sans doute pacifiques, du bas Léon.

Y . P . Castel, Y.Chevillotte

Cet article a paru dans le tome CXVIII du bulletin de la Société archéologique du Finistère 1989 Reproduit avec l'autorisation de son Président.



La batterie annexe du fort de Bertheaume

Le fort et la batterie annexe de Bertheaume, situé à la pointe du même nom, font partie d'un ensemble d'ouvrages comprenant aussi : une batterie basse de 4 pièces de 95 m/m, une batterie haute de 4 mortiers de 270 m/m et de 4 pièces de 95 m/m, des casernements, et deux sapinières, comme masques de la batterie de mortier ; "Point stratégique important, contrôlant avec la batterie du Toulinguet, l'entrée du Goulet de Brest"

Jusqu'à 1868, le fort de Bertheaume n'était qu'une île, relié à un îlot abritant la maison du gardien par une chaussée dallée ; c'est, à partir de ce moment que fut construite la batterie annexe. Les terrains furent acquis de 1883 à 1899, pour une superficie d'environ 3 hectares, avec le terrain militaire extérieur aux douves.

Cet ensemble est acheté par la commune de Plougonvelin en novembre 1990 avec la condition de "désosuser" les terrains vendus par la marine.

Le défrichage de la folle végétation, nécessaire pour le déminage, a fait apparaître les structures de la batterie, protégée par un fossé de 6 mètres de largeur et de 3 mètres de profondeur.

Il y a un grand rempart de terre, en arc, orienté Nord-Sud, avec devant vers l'Est un glacis en pente douce, dans lequel sont aménagées 5 plates-formes d'artillerie, 6 soutes à munitions, dont 4 "merlonnées" , c'est à dire sous le rempart, dans l'intervalle des pièces, protégées par l'épaisseur du talus, 2 autres dites "protégées" : ce sont des alvéoles de ciment, de 2m 50 d'épaisseur, en forme extérieure de demi-sphère, ces réserves ont une aération verticale couronnée par un lanterneau

L'armement de 1897 comprenait 2 canons de 240 m/m et 2 canons de 320 m/m. Le cinquième emplacement, celui le plus au nord, prévu pour 2 pièces de 160 m/m, couplées sur la même plate- forme ,ne fut pas pourvu d'artillerie.

C'était une batterie de côte de gros calibre "destinée à combattre directement les escadres tendant de forcer de haute lutte le Goulet".

Le canon de 320 m/m, M 70.84, tirait des obus de 400 kg avec une portée maximale de 20 km et pesait avec son affût 84,6 tonnes !

Lors de la grande guerre la batterie annexe devait perdre son artillerie au profit des armées qui se battent au front ; l'infanterie, enterrée, se fait massacrer par l'artillerie adverse à longue portée, sans moyen de riposte car l'Etat-major d'alors n'avait pas cru à l'artillerie lourde !

Les Alliés avaient la maîtrise absolue des mers et c'est pourquoi, à partir de 1915, les grosses pièces de côte, inutiles, sont retirées de leur position pour aller, après modification de leur affût, constituer l'artillerie lourde sur voie ferrée.

On peut voir également en parfait état une soule à munitions profondément enterrée et une poudrière.

" C'est un ouvrage souterrain creusé dans le roc. Il est constitué par une grande salle voûtée de 3 m 90 de hauteur sous clé, par 2 vestibules situés à chaque extrémité et par un couloir de 1 m de largeur donnant accès à une seconde salle voûtée de 2 m 75 sous clé. Un égout part de cette dernière et évacue les eaux jusqu'à la falaise. L'accès de l'ouvrage se fait dans la partie ouest par un escalier comprenant 50 marches, dans la partie est par un monte-charge et une échelle métallique, le tout d'une surface de 123 m²."

" Le magasin à poudre est constitué par une grande salle voûtée de 3 m 90 de hauteur sous clé, possédant 2 cheminées d'aération et entourée d'un couloir circulaire d'aération". Le sol est recouvert d'un plancher toujours existant pour isoler la poudre de l'humidité et éviter les étincelles des souliers ferrés des artilleurs.

(Le plan et la description des ouvrages ont été obligeamment communiqués par la Marine Nationale Port de Brest, Direction des travaux maritimes, service domanialité).

